

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01-01-2016 et clos le 31-12-2016 Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le calcul de l'impôt sur les sociétés
Si PME innovantes, cocher la case ci-dessous
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration
Si vous êtes une entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration
Si vous êtes une entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration
Si vous êtes une entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société
Adresse du siège social

ENTREPRISE DOMESTIQUE
SIRET 48016544800014
Adresse du principal établissement

RÉGIME FISCAL DES GROUPEMENTS

Les entreprises placées sous le régime des sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

B ACTIVITE
SIRET

C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)
Résultat fiscal
Bénéfice imposable à 33,33%
Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values
Plus-values imposables à 15%
Plus-values imposables à 19%
Plus-values imposables à 15%

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprises nouvelles, art 44 sexies
Entreprises nouvelles, art 44 sexies
Entreprises nouvelles, art 44 sexies

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer
D IMPOSITIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus imposables de source étrangère ou étrangère, avant déduction d'un crédit d'impôt
2. Au titre des revenus imposables de source étrangère ou étrangère, avant déduction d'un crédit d'impôt

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCAUX (cf. notice de la déclaration n°2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application
des amendes prévues à l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site
www.impots.gouv.fr
Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires.
numéros d'impression 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Non et adresse du professionnel de l'expertise comptable
Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil

Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil

Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil

Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil

Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil
Non et adresse du conseil

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
Montant global des distributions (1)
Montant global des distributions (2)
Montant global des distributions (3)
Montant global des distributions (4)

V. Montants des distributions
Montant des distributions (1)
Montant des distributions (2)
Montant des distributions (3)
Montant des distributions (4)

G RÉMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

Montant des sommes versées
S.A.R.L.
S.A.R.L.
S.A.R.L.

@Dom' Services Sàrl

8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
06 72 91 09 69

Signature

LE GREFIER

LE GREFIER

LE GREFIER

LE GREFIER

LE GREFIER

LE GREFIER

LE GREFIER

LE GREFIER

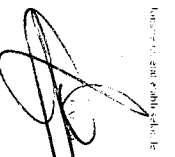
Dénomination : EURL DOM SERVICES

N° 1

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Représentation - valeur
A. IFR IMMOBILISÉES						Valeur d'origine des immobilisations - dépréciations - amortissements
Immobilités incorporelles						
1	Fonds commerce - céd. 400	400	402	404	406	
2	Autres	410	3 112	114	416	3 172
3	Terrains	420	422	424	426	
4	Constructions	430	432	434	436	
5	Installation techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
6	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
7	Matériel de transport	460	462	464	466	
8	Autres immobilisations corporelles	470	2 912	174	476	2 709
9	Immobilités financières	480	482	484	486	18 750
10	TOTAL	490	5 742	18 750	496	24 531
II AMORTISSEMENTS						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilités incorporelles						
1	Terrains	500	3 072	504	506	3 072
2	Constructions	510	512	514	516	
3	Installation techniques, matériel et outillage industriels	520	522	524	526	
4	Installations générales, agencements divers	530	532	534	536	
5	Matériel de transport	540	542	544	546	
6	Autres immobilisations corporelles	550	552	554	556	
7	TOTAL	560	2 709	562	564	2 709
8	Immobilités financières	570	5 781	572	574	5 781
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Nature des immobilisations						
1	Plus-values	1	2	3	4	5
2	Moins-values	6	7	8	9	10
3	TOTAL					

Des explications complémentaires sont données dans le rapport de gestion de l'exercice 2016-2017 et dans le rapport de gestion de l'exercice 2017-2018.

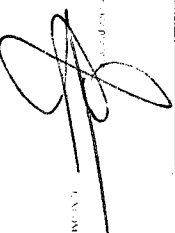
@Dom' Services Sarl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(0) 06 72 91 09 69



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Montant au début de l'exercice	Augmentations - diminutions de l'exercice	ORDRE DES PROVISIONS	Montant à la fin de l'exercice
A. NATURE DES PROVISIONS					
Amortissements dérogatoires		600	602	604	606
Provisions exceptionnelles		601	603	605	607
Provisions réglementées		610	612	614	616
Provisions sur risques et charges		620	622	624	626
Provisions sur immobilisations		630	632	634	636
Provisions sur stocks et en cours		640	642	644	646
Provisions sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656
Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B. MONTANTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilités incorporelles		700	702	704	706
Terrains		710	712	714	716
Constructions		720	722	724	726
Installation techniques, matériel et outillage		730	732	734	736
Installations générales, agencements divers		740	742	744	746
Matériel de transport		750	752	754	756
Autres immobilisations corporelles		760	762	764	766
TOTAL		770	772	774	776
C. DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		982	612	994	996
Déficits imputés		983	612	995	997
Déficits reportés		984	612	996	998
Déficits de l'exercice		985	612	997	999
Total des déficits restant à reporter		986	612	998	1000
VI. DIVERS					
Primes et commissions complémentaires facultatives		181	182	183	184
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		185	186	187	188
N. de centre de gestion agréé		189	190	191	192
Montant de la TVA collectée		193	194	195	196
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sans immobilisations)		197	198	199	200
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		201	202	203	204
Autres prélèvements personnels de l'exploitant		205	206	207	208
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		209	210	211	212
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		213	214	215	216
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		217	218	219	220
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		221	222	223	224
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		225	226	227	228
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		229	230	231	232
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		233	234	235	236
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		237	238	239	240
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		241	242	243	244
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		245	246	247	248
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		249	250	251	252
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		253	254	255	256
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		257	258	259	260
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		261	262	263	264
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		265	266	267	268
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		269	270	271	272
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		273	274	275	276
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		277	278	279	280
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		281	282	283	284
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		285	286	287	288
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		289	290	291	292
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		293	294	295	296
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		297	298	299	300
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		301	302	303	304
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		305	306	307	308
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		309	310	311	312
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		313	314	315	316
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		317	318	319	320
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		321	322	323	324
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		325	326	327	328
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		329	330	331	332
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		333	334	335	336
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		337	338	339	340
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		341	342	343	344
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		345	346	347	348
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		349	350	351	352
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		353	354	355	356
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		357	358	359	360
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		361	362	363	364
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		365	366	367	368
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		369	370	371	372
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		373	374	375	376
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		377	378	379	380
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		381	382	383	384
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		385	386	387	388
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		389	390	391	392
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		393	394	395	396
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		397	398	399	400
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		401	402	403	404
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		405	406	407	408
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		409	410	411	412
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		413	414	415	416
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		417	418	419	420
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		421	422	423	424
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		425	426	427	428
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		429	430	431	432
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		433	434	435	436
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		437	438	439	440
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		441	442	443	444
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		445	446	447	448
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		449	450	451	452
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		453	454	455	456
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		457	458	459	460
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		461	462	463	464
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		465	466	467	468
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		469	470	471	472
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		473	474	475	476
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		477	478	479	480
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		481	482	483	484
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		485	486	487	488
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		489	490	491	492
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		493	494	495	496
Montant de l'impôt sur le revenu de l'exploitant		497	498	499	500

@Dom' Services Sarl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(0) 06 72 91 09 69



A DOM' SERVICES SàRL
Au capital de 2000 €
8 rue des Nénuphars
68720 Hochstatt
RCS MULHOUSE TI 480 165 448
N° de gestion 2005 B 33

RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2017
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes clos le 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège dans les délais fixés par cet article.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaire s'élève à : 35 169 €

Nos charges d'exploitation se sont élevées à : 33 858 €
- Autres achats et charges externes sont de : 14 580 €
- Impôts et taxes sont de : 540 €
- Dotations aux amortissements et provisions sont de : 0 €

Je vous signale l'absence de charges visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de : 1 310 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

L'exercice en cours a vu l'activité accuser une légère progression, permettant toutefois un équilibre des comptes en 2016.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 177 €, que nous proposons d'affecter comme suit :

- Report à nouveau.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

@Dom' Services Sàrl fait à Hochstatt, le 17 mai 2017.
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
☎ 06 72 91 09 69

A DOM' SERVICES SàRL
Au capital de 2000 €
8 rue des Nénuphars
68720 Hochstatt
RCS MULHOUSE TI 480 165 448
N° de gestion 2005 B 33

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

- 4^{ème} Décision

Les associés, considérant que le résultat de l'exercice s'élève à 1 177 € décident d'affecter cette somme comme suit :

- Report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
☎ 06 72 91 09 69

LE GERANT:
Jacques CAMUS

A DOM' SERVICES SàRL
Au capital de 2000 €
8 rue des Nénuphars
68720 Hochstatt
RCS MULHOUSE TI 480 165 448
N° de gestion 2005 B 33

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DU COMMERCE.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Chers associés,

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du Code du Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Hochstatt, le 17 mai 2017.

LE GERANT
CAMUS Jacques

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(0) 06 72 91 09 69



A DOM' SERVICES SàRL
Au capital de 2000 €
8 rue des Nénuphars
68720 Hochstatt
RCS MULHOUSE TI 480 165 448
N° de gestion 2005 B 33

**PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai à dix-huit heures,

La SàRL A DOM' SERVICES,
Dont le siège social est 8 rue des Nénuphars 68720 HOCHSTATT
Représentée par son gérant Monsieur Jacques CAMUS

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 € composant le capital social de la Société et donc associé unique de ladite Société,

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice, ont été établis par Monsieur Jacques CAMUS, Gérant associé et transmis à l'associé unique dans le délai légal, et l'inventaire est tenu à sa disposition au siège social dans le même délai.

DECISIONS A PRENDRE

- 1) Approbation du rapport de gestion de la Gérance, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- 2) Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223.19 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions,
- 3) Quitus de la Gérance,
- 4) Affectation du résultat,
- 5) Constatation des dividendes antérieurement distribués.

L'associé unique a, en conformité avec les dispositions de l'article L 223-31 alinéa 2 du Code de Commerce, pris les décisions suivantes :

1ère DECISION

L'associé unique, connaissance prise des documents prescrits par la loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 1 177 €.

2ème DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial sur les conventions prévues à l'article L 223.19 du Code de Commerce, approuve les conventions conclues.

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(0) 06 72 91 09 69



3^{ème} DECISION

L'associé unique, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus à Monsieur Jacques CAMUS, Gérant de la Société, de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

4^{ème} DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1 177 € de la manière suivante :

- Report à nouveau

5^{ème} DECISION

L'associé unique, conformément à l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des quatre derniers exercices.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et Gérant.

Monsieur Jacques CAMUS

@Dom' Services Sarl

8 rue des Nénuphars

68720 HOCHSTATT

☎ 06 72 91 09 69

